

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2006
A FRESNEAUX MONTCHEVREUIL**

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur Denis VANHOUTTE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II – Compte rendu du conseil communautaire du 28 septembre 2006

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Monsieur VASQUEZ souhaite souligner que la délibération relative à l'adhésion des communes de Beaumont les Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran ne comporte pas les réserves concernant la répartition de la dette du Thelle Bray contrairement à ce qui avait été demandé lors de la réunion du Conseil.

Monsieur le Président précise que cette délibération si elle avait comporté des réserves, aurait été illégale. Toutefois, concernant cette question, il a proposé à Monsieur LETAILLEUR, responsable du dossier à la Préfecture de l'Oise, d'organiser une table ronde avec l'ensemble des acteurs de ce dossier. Le Préfet n'a pas donné une suite favorable à cette proposition. Monsieur VASQUEZ demande alors s'il était possible d'écrire à Monsieur le Préfet pour lui faire part des inquiétudes des élus communautaires quant à la répartition de la dette du Thelle Bray. Monsieur le Président répond favorablement à cette proposition et s'engage à transmettre une copie de ce courrier à chacune des communes des Sablons.

III – Syndicat mixte des transports de l'Oise

Monsieur le Président présente le projet de statuts du syndicat mixte des transports de l'Oise et précise que cet EPCI pourrait percevoir un versement transport additionnel sur l'ensemble du territoire des Sablons. Ce versement serait fixé à 0,40 % et serait donc une charge sociale supplémentaire pour toutes les personnes publiques ou privées employant plus de 9 salariés.

Monsieur Du PLESSIS d'ARGENTRE regrette que ce projet n'ait pas fait l'objet d'une présentation en diaporama. Madame LEGRAND précise que le Conseil Général de l'Oise n'a jamais transmis ce document powerpoint aux Sablons.

Monsieur Du PLESSIS d'ARGENTRE précise qu'il dispose de cette présentation sur cédérom en mairie d'Amblainville et souligne que la CCS serait le seul territoire à ne pas adhérer à ce syndicat.

Monsieur le Président souligne qu'en adhérant à ce syndicat, la CCS perdra une certaine autonomie dans la gestion de son service pour n'avoir a priori que très peu d'aides financières.

Monsieur Du PLESSIS d'ARGENTRE souligne que l'adhésion à ce syndicat serait également un signe de solidarité avec les territoires ne disposant pas encore d'un service de transport.

Le Conseil Communautaire refuse à la majorité d'adhérer au syndicat mixte des transports de l'Oise. (Messieurs VASQUEZ et DU PLESSIS d'ARGENTRE ayant voté pour et Messieurs MOREL et FREMONT s'étant abstenus).

Monsieur MOREL tient à préciser qu'il s'est abstenu car il ne perçoit pas dans ce projet de cohérence et de réelle possibilité de coordination dans la mesure où seuls quelques territoires peuvent adhérer à ce syndicat.

IV – Charte du Pays Vexin Thelle Sablons

Madame LEGRAND rappelle que la constitution d'un pays est une nécessité fortement encouragée par la région Picardie. Le périmètre de ce pays comprendra les territoires du Vexin – Thelle, du Pays de Thelle et des Sablons.

Afin d'accélérer le processus de création de ce pays, Madame LEGRAND explique qu'il est souhaitable que la Communauté de Communes des Sablons soit chargée de cette opération. Pour ce faire, il conviendra de lancer une procédure adaptée pour choisir un bureau d'études, de signer une convention avec les communautés de communes du Pays de Thelle et du Vexin Thelle et de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Picardie au titre du FRAPP.

Compte tenu du montant prévisionnel de l'étude (50 000 €uros) et du taux de subvention du Conseil Régional (70 %), il ne resterait à la charge de chacune des communautés de communes que 5 000 €uros à financer.

Monsieur TANKERE s'interroge sur les chances d'aboutir à la création d'un pays compte tenu des difficultés rencontrées avec nos partenaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte que la Communauté de Communes des Sablons soit le porteur du projet et autorise donc Monsieur le Président à poursuivre la procédure permettant d'aboutir à la création de ce pays.

V – Subventions 2007

Monsieur le Président présente les demandes de subventions susceptibles d'être déposées pour l'année 2007 :

- auprès du Conseil Général de l'Oise :
 - o 625 000 €uros au titre de l'opération patrimoine
 - o 53 200 €uros pour les travaux d'aménagement de la VC n°1 de Fresneaux Montchevreuil en direction de Bachivillers.
 - o 152 000 €uros pour la construction d'une salle associative à Fosseuse

- auprès de la DRAC :
 - o Eglise d'Amblainville : 33 500 €uros
 - o Eglise de Montherlant : 51 000 €uros
 - o Eglise de Ressons l'Abbaye : 9 000 €uros
- Réserve parlementaire de Monsieur Philippe MARINI
 - o Musée de la Nacre et de la Tableterie : 70 000 €uros

Monsieur le Président précise également que les demandes de subvention 2006 auprès du Conseil Général de l'Oise n'ayant pas fait l'objet de réponse sont maintenues (625 495 €uros pour l'opération patrimoine et 149 500 €uros pour le tennis couvert d'Andeville).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces demandes de subvention.

VI – Maison de l'emploi et de la formation

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la CCS pour siéger à l'assemblée constitutive de la maison de l'emploi et de la formation.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Madame Annick LEMAITRE.

VII – ZAC « Les Vallées »

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération en complément de celle prise le 24 août 2006 relative de la vente au profit de la société PROFOOD afin de préciser que la parcelle est cadastrée en section ZL n°100.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette nouvelle délibération.

VIII – Marchés publics

Monsieur le Président informe le conseil que le marché d'entretien de la voirie communautaire arrivera à échéance à la fin de l'année 2006. Il est donc nécessaire de relancer un marché. Il propose de conclure un nouveau marché à bons de commande d'une durée de 3 ans avec un montant minimum de 30 000 €uros HT/an et un montant maximum de 120 000 €uros HT/an.

Monsieur VANHOUTTE demande si les communes pourront bénéficier des tarifs du marché. Madame LEGRAND précise qu'il aurait fallu pour cela créer un groupement de commande et souligne toutefois que les prix du marché de la CCS pourront servir de base pour les consultations menées par les communes.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le marché à venir.

Monsieur le Président présente également les avenants à conclure pour les marchés suivants :

- Plateforme multimodale à Méru : fourniture et pose de 6 candélabres supplémentaires (13 204,86 €uros HT)
- Aménagement du carrefour giratoire de Saint Crépin Ibouvillers : élargissement sortie giratoire (9 000,40 €uros HT)
- Restauration de l'église de Saint Crépin Ibouvillers : modification des travaux d'électricité (- 33 486,99 €uros HT)

IX – Personnel

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de madame Céline LOUVET pour une durée d'un an et de prolonger les contrats des vacataires du musée jusqu'au 31 décembre.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement et la prolongation de ces contrats.

X – Questions diverses

- S.M.A.S.O. : Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué pour siéger au sein du S.M.A.S.O.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Madame Raymonde OLIVIER.

- Madame LEGRAND propose de délibérer pour autoriser le Président à signer une convention avec Adelphe pour passer au barème D (valorisation des déchets)

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le passage au barème D.

- Giratoire de Saint Crépin Ibouvillers : Madame LEGRAND explique qu'il convient de délibérer pour indemniser les pertes de culture de Monsieur CARON pour son colza d'hiver (364,50 €uros).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette indemnisation.

- Mairie de Méru : Madame LEGRAND explique qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à déposer une déclaration de travaux exemptée de permis de construire pour les travaux de toiture.

Le Conseil Communautaire autorise à la majorité le dépôt de cette DTEPC (Monsieur MOREL ayant voté contre).

- Acceptation de chèques :

- o Groupama : 225,87 €uros et 903,49 €uros
- o 185,00 €uros d'accord services France correspondant à la quote-part du montant global des tickets restaurant perdus ou périmés en 2005.
- o 5 052 €uros de la SA d'HLM du département de l'Oise correspondant au remboursement des taxes foncières du CAT de Méru.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité ces chèques.

- Remboursement de frais : Monsieur FOURNIER explique qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à procéder au remboursement des frais de transport (16,60 €uros) de Mademoiselle Amandine PEQUIGNOT, Maître de Conférence au Muséum National d'Histoire Naturelle venue réaliser une étude le 2 novembre dernier au Musée de la Nacre et de la Tabletterie sur les conditions de conservation des collections du musée.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce remboursement

- DM 1 ZA « Les Vallées » : Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°1 d'un montant de 2 100 €uros (1 400 €uros en section de fonctionnement et 700 €uros en section d'investissement) correspondant à l'augmentation des charges financières liées à la hausse des taux.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette DM 1.

- DM 1 Piscine Aquoise : Monsieur FOURNIER explique que cette décision modificative de 131 000 €uros en section de fonctionnement correspond à la hausse des recettes et d'autre part à la rémunération de la société Vert Marine.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette DM1.